



Prolongation de l'arrêté
Portant permis de stationnement
Pour échafaudage

Mairie de l'Ile Bouchard

Le maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur SARDA Philippe de l'entreprise Cazy-Guillaume, domicilié dans la Zone Artisanal Chatenay au 4 rue Compagnons 37210 à Rochecorbon en date du 8 novembre 2024, qui souhaite effectuer des travaux de façade avec la pose d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public au 02 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ; Prolongation de l'arrêté n°2024-09-178.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux;

ARRETE

Article 1^{er} : Du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024, Monsieur SARDA Philippe de la société Cazy-Guillaume demeurant dans la Zone Artisanale au 4 rue Compagnons 37210 à Rochecorbon est autorisé à procéder à des travaux de façade à la Caisse d'Epargne au 02 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard, avec la pose d'un échafaudage. Prolongation de l'arrêté n°2024-09-178.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de la place de stationnement devant le 4 rue de la Liberté du 23 septembre au 15 novembre 2024 ;

Réservation de la place de stationnement de convoyeur de fond devant la banque Caisse d'Epargne pour l'entreprise Cazy-Guillaume, le temps des travaux.

- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant les trottoirs.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de l'Ile Bouchard.

Article 4 : L'entreprise Cazy-Guillaume occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Monsieur le responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 12 novembre 2024

Arrêté n° 2024-11-213	
PUBLIÉ LE	12/11/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Po
Le Maire
Nathalie VIGNÉAU
1^{er} Adjoint
François André-Louis
Mairie de l'Ile Bouchard
Indre-et-Loire